

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 6

Votants : 41

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme RAIMBAULT Agnès, M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Le Département du Cher a informé les collectivités signataires du contrat de territoire d'une prolongation de la durée initiale du contrat. Ainsi le contrat actuel sera prolongé jusqu'au 31/12/2028 (au lieu du 31/12/2026). Pour notre EPCI les signataires sont : la CDC, les communes de Sancerre, Léré et Vailly sur Sauldre.

L'avenant n°1 est joint en annexe.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n° 1 du contrat de territoire avec le Département du Cher.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

le Conseil Communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sur la prolongation du contrat de territoire avec le Département du Cher jusqu'au 31/12/2028.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

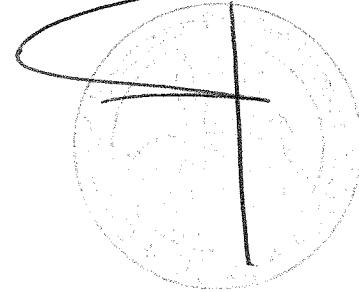
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 35

Procurations : 6

Votants : 41

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

Mme RAIMBAULT Agnès, M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Le France Service itinérant de la CDC a fait l'objet d'un rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre d'une enquête sur l'accès aux droits et aux services publics dans le contexte de la dématérialisation des démarches administratives. L'ensemble du fonctionnement, du coût et de l'organisation du service a été analysé. Les auditrices ont rencontré le président, les conseillères France Services et ont pris connaissance de documents et supports y afférent.

Le rapport définitif est joint en annexe.

A l'issue du contrôle, la CRC préconise une recommandation. Elle examinera sous un an sa mise en œuvre après présentation au conseil communautaire.

Recommandation n° 1 : Mieux renseigner l'indicateur de niveau d'autonomie numérique de l'usager dans l'outil de saisie des comptes-rendus d'activité.

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

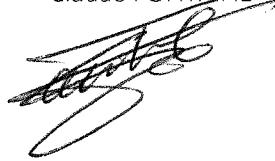
- PREND acte du rapport de la CRC et de la recommandation formulée.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : ~~01/12/2025~~

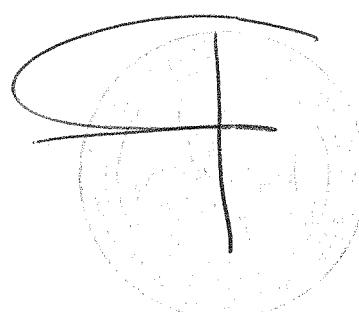
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Entreprise : SARL PASDELOUP

Adresse : 10 Route de Crémancy, 18300 Veaugues

Activité : Travaux de terrassement, d'assainissement, aménagements extérieurs pour les particuliers.

Description du projet : Depuis deux ans Monsieur PASDELOUP détenait un micro-entreprise dans l'aménagement d'espaces verts et les travaux publics. Il travaillait pour les particuliers sur le secteur de Veaugues et ses alentours, et travaillait très souvent en collaboration avec Monsieur Robert PETIT. Aujourd'hui M. PETIT part en retraite, M. PASDELOUP souhaite donc acquérir son matériel afin de développer son activité.

Pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions et être efficace sur les chantiers, M. PASDELOUP va acquérir un camion, une remorque et une minipelle.

Décision du comité Initiative Cher : Le 25 septembre 2025, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier de M. PASDELOUP. L'entrepreneur a également pu bénéficier d'un prêt d'honneur de 7 200€.

Demande de dérogation : Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (16/09/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Matériel professionnel	20 833 €	Prêt bancaire	35 000 €
Petit matériel	3 000 €		
Frais de création	2 000 €		
		Financements publics (préciser)	
		- IC	7 200 €
		- Aide TPE	5 000 €
Trésorerie	21 367 €		
Total dépenses	47 200 €	Total ressources	47 200 €

La SARL PASDELOUP est éligible à une aide de 5 000€.

Il a été demandé à la Commission Développement Economique de donner un avis le 20/10/2025. Les membres de la Commission développement économique ont émis un avis favorable pour l'octroi de l'aide TPE pour La SARL PASDELOUP.

Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis sur l'attribution d'une aide TPE de 5 000€ pour la SARL PASDELOUP pour l'achat de matériel professionnel.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ATTRIBUE une aide à TPE de 5 000 € au profit de la EI SARL PASDELOUP pour l'achat de matériel professionnel.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

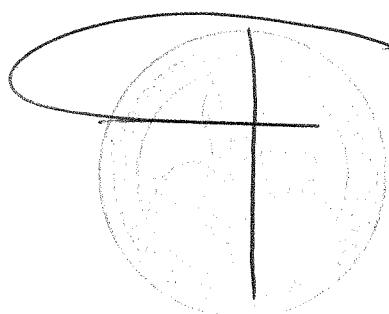
Le secrétaire de séance

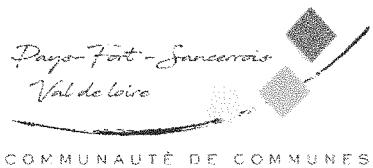
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°078/2025

Objet : Attribution d'une aide TPÉ au profit de la SASU ALТИPUR sur la commune de Boulleret

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 045 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Entreprise : SASU ALTIPUR

Adresse : 16 B Route des Frelotteries, 18240 Boulleret

Activité : activité de conseil et de prestation pour le traitement de toiture comprenant le nettoyage, le démoussage et le traitement hydrofuge. La société effectuera aussi les traitements de façade ainsi que les traitements de panneaux photovoltaïques sur des habitations ou des parcs de panneaux photovoltaïques à l'aide du télépilotage d'un drone professionnel.

Description du projet : Monsieur MAGNAUD a créé son entreprise ALTIPUR (sur la commune de Boulleret), dans le traitement de toitures, façades, panneaux photovoltaïques par drone. Un service proposé qui permet d'intervenir plus rapidement et en toute sécurité dans les secteurs du Cher, la Nièvre, le Loiret et l'Yonne.

Cet entrepreneur travaillait depuis plus de 10 ans dans la couverture dans l'entreprise « Les Toitures Bourguignonnes » à Saint Loup.

Pour lancer son activité il a besoin d'acquérir du matériel spécifique :

- Un drone pulvérisateur avec son petit matériel ;
- Une station de recharge ;
- Un véhicule type expert pour le transport du drone.

Le coût pour l'acquisition de ce matériel s'élève à 35 208 € HT. L'aide TPE lui permettrait de l'aider sur ses achats.

Décision du comité Initiative Cher : Le 23 octobre 2025, le comité Initiative Cher a attribué un avis favorable au dossier de M. MAGNAUD. L'entrepreneur a également pu bénéficier d'un prêt d'honneur de 6 000€

Demande de dérogation : Afin de ne pas bloquer son activité et ses investissements, une demande de dérogation a été acceptée par la CDC (23/10/2025) afin de l'autoriser à engager les dépenses avant l'accord de l'attribution de l'aide.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses prévisionnelles	Ressources prévisionnelles
Communication et site internet	7 500 €
Frais et honoraires	1 200 €
Matériels professionnels	18 558 €
Véhicule	16 650 €
Matériels informatiques	1 250 €
	Financements publics (préciser)
	Initiative cher
	France active
Trésorerie	16 342 €
Total dépenses	61 500 €
	Total ressources
	61 500 €

La SASU ALTIPUR est éligible à une aide de 5 000€.

Il a été demandé à la Commission Développement Economique de donner un avis le 20/10/2025.

Les membres de la commission développement économique ont émis un avis favorable pour l'octroi de l'aide TPE pour la SASU ALTIPUR sous condition que le dossier reçoive un avis favorable lors du comité Initiative Cher prévu le 23/10/2025.

Ce dossier a reçu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 23/10/2025. Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis sur l'attribution d'une aide TPE de 5 000€ pour la SASU ALTIPUR pour l'achat de matériel professionnel.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ATTRIBUE une aide à TPE de 5 000€ pour la SASU ALTIPUR pour l'achat de matériel professionnel.

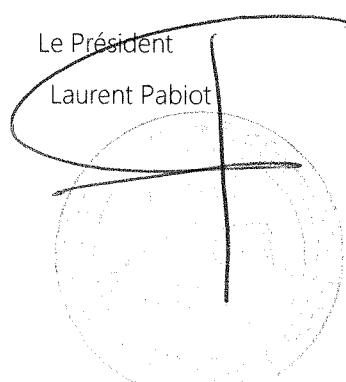
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/11/2025

Le secrétaire de séance
Claude FONTAINE



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°079/2025

Objet : Modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Vu la délibération du conseil communautaire n° 046 2018 en date du 26 avril 2018 portant approbation du cadre d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 015 2019 du 14 mars 2019 portant modification du présent règlement,

Vu les modifications envisagées du règlement d'intervention concernant les bénéficiaires et critères d'éligibilité,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 115 2021 du 16 décembre 2021 portant modification du présent règlement,

Vu l'avis de la commission développement économique du 02 décembre 2024,

Suite aux commissions développement économique du 31/03/2025 et du 20/10/2025, les membres de la commission souhaitent proposer au conseil communautaire d'abaisser le montant maximal de l'aide à l'immobilier à 10 000€ au 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis sur la modification du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise, qui est d'abaisser le montant maximal de l'aide à 10 000€ au 1er janvier 2026.

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

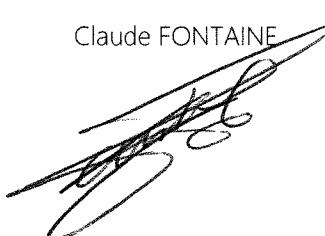
- APPROUVE les modifications du règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprise joint en annexe à la présente.
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

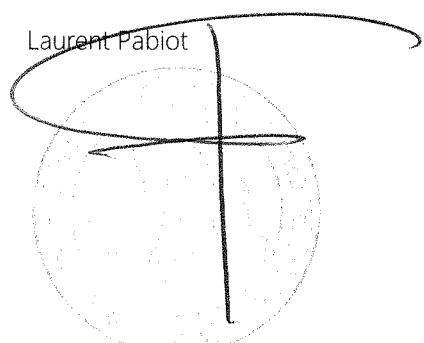
Le secrétaire de séance

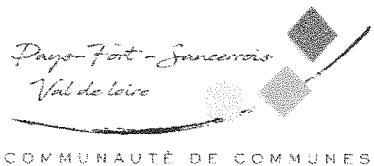
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°080/2025

Objet : Boucles saisonnières : engagement de co-financement du dispositif sur l'année 2026

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Le dispositif des boucles financières est en phase expérimentale depuis 2023 dont le portage a été confié à l'association ASER. Le bilan des deux premières années est encourageant à la fois sur le volet qualitatif que quantitatif. Les partenaires mais aussi les utilisateurs sont satisfaits du travail d'ASER et de l'accompagnement. C'est pourquoi l'ASER a répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour solliciter le financement d'une étude sur le modèle économique du dispositif au-delà de 2025, et ce dans la perspective de sa pérennisation. Le cabinet Terre d'Avance a été retenu pour la réaliser. L'ASER se montre désormais prudent quant à la continuité du portage du dispositif car l'association ne pourra porter seule la charge financière de ce dispositif. L'ensemble des partenaires a ainsi été sondé afin de savoir s'ils poursuivaient leur engagement financier.

La CDC s'est engagée depuis le début du dispositif sur un accompagnement financier à hauteur de 15 000 € an depuis 2023. Pour 2023 la CDC a versé 5 600,15, 11 885 € en 2024.

L'Etat, principal financeur du dispositif a annoncé son désengagement à compter de 2026. La DDETSPP 18 a sollicité sa direction régionale afin de consolider le dispositif. Les réponses sont attendues prochainement. L'étude avait démontré l'importance d'inclure une part de financement des acteurs et utilisateurs du dispositif. Notamment les employeurs mais celle-ci ne pourrait excéder 20% du budget total.

Le secteur arboricole peine à utiliser le dispositif malgré quelques réussites. La filière dont la coopérative actuelle partenaire ne participera plus au financement de la structure.

Le secteur de l'hôtellerie restauration est aussi peu présent dans la réalisation de boucles. Sur le vignoble de Menetou-Salon le dispositif a eu moins de succès que sur notre périmètre du fait aussi que le nombre de viticulteurs est moins important. Sur notre territoire il est fait état que certains l'utilisent et en sont satisfait même si cela représente une minorité. Les employeurs ont bien mentionné les difficultés de recrutement et le souhait de varier les sources de recrutement en faisant appel à la fois au dispositif, aux prestataires...

La MSA s'est aussi positionné favorablement pour apporter son concours financier.

L'ASER travaille sur le dépôt d'un dossier au titre des fonds LEADER en lien avec le GAL Berry Val de Loire.

En parallèle, le chargé de mission du dispositif est en arrêt de travail depuis fin juillet 2025. Il vient d'être remplacé par une autre personne, arrivée depuis le 27/10/2025.

Lors du dernier comité de pilotage (24/09/2025) sur un budget de fonctionnement de 100 000 € annuel, 88 430 € de financement avaient pu être trouvés.

Afin de déposer pour instruction le dossier de financement pour les fonds leader, il est nécessaire qu'une ou plusieurs collectivités s'engage à co-financer les boucles saisonnières pour l'exercice 2025.

Ainsi il est proposé au conseil communautaire de se positionner sur la demande de co-financement du dispositif pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ACCEPTE de financer le dispositif des boucles saisonnières à hauteur de 15 000 € sur l'exercice 2026.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

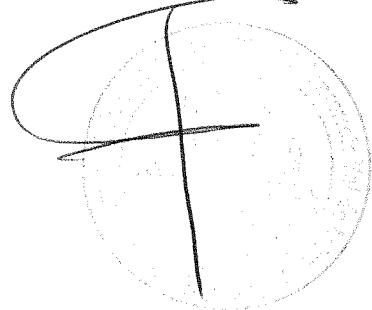
Le secrétaire de séance

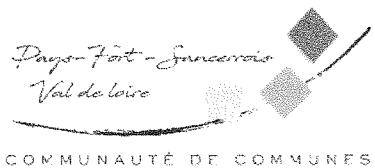
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°081/2025

Objet : Positionnement sur le projet de village entreprise pour 2026

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Le premier Village Entreprises du territoire du Cher s'est tenu le Mardi 05 Novembre 2024, de 8h30 à 17h30, au Centre Socio-Culturel Guy Poubeau de Saint-Satur porté par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire en partenariat avec France Travail, DEV'UP Centre-Val de Loire, BGE Berry Touraine et la DDETSPP du Cher¹, et avec le soutien du service orientation du Conseil régional, le Conseil départemental, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher, la Mission Locale et Initiative Cher.

26 entreprises se sont inscrites et ont pu exposer toute la journée afin d'échanger avec la population et mettre en avant leur activité. Cela leur a permis de rencontrer des demandeurs d'emplois, valoriser les compétences recherchées dans leur domaine d'activité, repérer des jeunes profils pour des stages et proposer des offres d'emploi. 20 organismes de formation et partenaires ont également pu exposer.

Les membres de la Commission développement économique ont émis un avis favorable pour travailler sur un nouveau Village Entreprises pour 2026

Il est demandé au Conseil Communautaire de donner un avis sur le fait de réitérer ou non cet évènement pour 2026

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

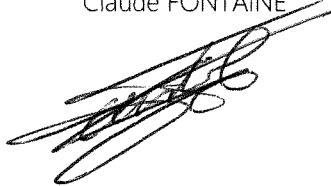
- EMET un avis favorable pour l'organisation d'un nouveau village entreprises en 2026.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : ~~01/12/2025~~

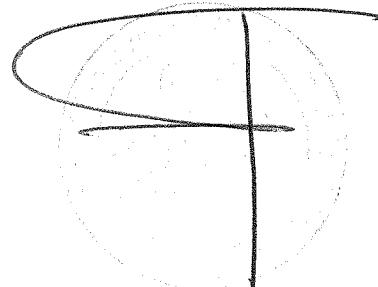
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



¹ DDETSPP – Direction Départementale de l'Emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Cher.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°082/2025

Objet : Décision modificative n°2
sur le budget général

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Une décision modificative doit être prise pour deux motifs :

- Mettre à jour le montant des amortissements à constater, en effet un montant a été inscrit au budget mais insuffisant pour couvrir les amortissements notamment des aides économiques. Ces amortissements font l'objet d'une neutralisation.

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 042- 6811- Dotation aux amortissements incorporels	+ 17 203 €	
Fonctionnement	Chap 042-7768 neutralisation des amortissements		+ 17 203 €
Investissement	Chap 040- 198- neutralisation des amortissements	+ 17 203 €	
Investissement	Chap 040-280421- biens mobiliers, matériels et études		+ 17 203 €

La trésorerie demande un changement d'imputation sur les frais extérieurs refacturés par les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel. Auparavant l'ensemble des frais étaient imputés au chapitre 011, article 62875, désormais la trésorerie demande que cela soit imputé au chapitre 012, article 6215- personnel affecté par la commune membre du GFP.

- Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Chap 011- 62875-Aux communes membres du GFP	-130 000 €	
Fonctionnement	Chap 012-6215 Personnel affecté par la commune membre GFP	+130 000 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approver la décision modificative n°2 ci-dessus.

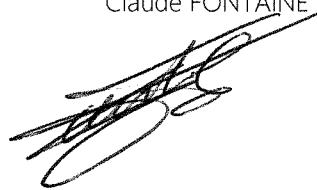
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

➤ APPROUVE la décision modificative n°2 sur le budget général.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025
Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

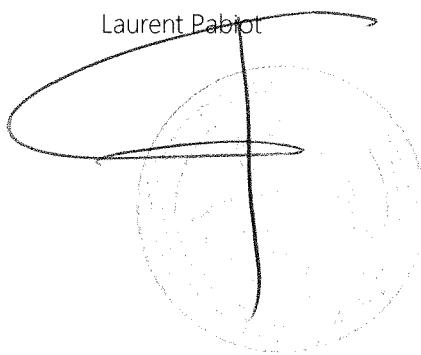
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°083/2025

Objet : Autorisation de paiement
des dépenses d'investissement
pour l'année 2026

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

D'après l'article L1612-1 du CGCT, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ».

Le conseil communautaire peut ainsi autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur le budget de l'année précédente.

Chapitre/article	Libellé	Montant 2025	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	56 600€	25%	14 150 €
202	Frais réalisation document urbanisme	56 600 €	25%	14 150 €
204	Subventions équipement versées	100 000 €	25%	25 000€
20421	Subventions versées personnes droit privé	25 000€	25%	25 000€
21	Immobilisations corporelles	77 500 €	25%	19 375 €
2128	Autres agencements et aménagements	2 000€	25%	500 €

21351	Bâtiments publics	20 100 €	25%	5 025 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	11 900 €	25%	2 975 €
21838	Autre matériel informatique	5 000 €	25%	1 250€
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	13 500 €	25%	3 375€
2188	Autres	25 000 €	25%	6 250 €
23	Immobilisation en cours	1 055 000 €	25%	263 750€
2315	Installation, matériel et outillage technique	15 000 €	25%	3 750€
238	Avance	1 040 000 €	25%	260 000 €

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

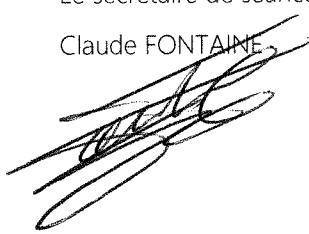
- AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget de l'année précédente.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

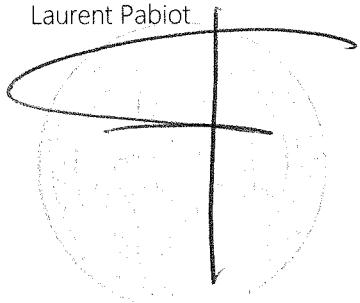
Le secrétaire de séance

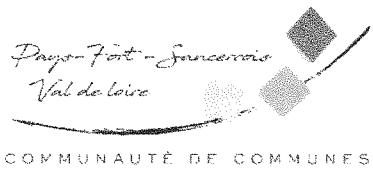
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Afin d'anticiper le vote du budget 2026 (qui sera fixé au 30 avril en année électorale), il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'acompte de subvention avant l'adoption du vote du budget dans la limite de 30% du montant attribué sur l'exercice 2025 pour les associations ou organismes suivants :

- CIAS- logement foyer de Vailly sur Sauldre
- Office de tourisme du Grand Sancerrois
- Crèches Troypoms, Berry Bambelle, Jeux & Merveilles
- Halte-garderie itinérante kangouroule
- Maison des Jeunes de Boulleteret
- Epicerie sociale : la Passerelle Berrichonne

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'acompte de subvention dans l'attente du vote du budget 2026 dans la limite de 30% du montant attribué sur l'année N-1.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

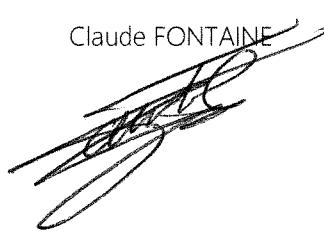
- AUTROISE le versement d'acompte de subvention dans l'attente du vote du budget 2026 dans la limite de 30% du montant attribué sur l'année N-1.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

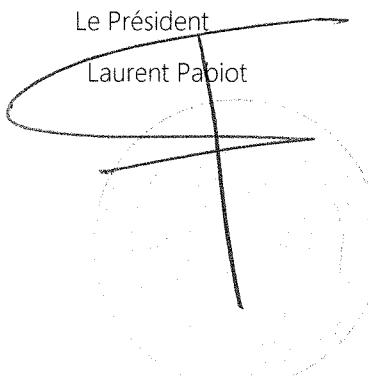
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°085/2025

Objet : Engagement financier pour la saison culturelle pour l'exercice 2026

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Mme CHOTARD Brigitte, Vice-présidente indique que la programmation de la saison culturelle pour l'année 2026 est déjà préparée afin de pouvoir solliciter les financements de la Région mais aussi pour retenir les artistes dans la programmation de l'année.

Voici le projet de saison culturelle de la CDC pour 2026 :

Artistes/Intervenants	Objet	Dates	Prévisionnel en €
Concerts de poche	Ateliers + concert	23 janvier	8 500,00
Cie 7 épées	Festival cousu mains	du 11 au 14 mars	16 000,00
Le grand 12	Atelier initiation théâtre + 2 représentations	Semaine du 1er avril	4 500,00
Le grand 12	Après les cerises	A déterminer	4 000,00
Ad alta voce	Roméo et Juliette et Ateliers chant lyrique	du 20 au 26 avril	10 500,00
Cie les yeux grands fermés	Danse	A déterminer	1 000,00
Cirque de rue les Barjes	Scolaires	mai/ juin	10 000,00
Fête du livre jeunesse	ateliers scolaires + fête du livre	27 septembre	10 000,00
FRMJC	Exposition	novembre, décembre	7 500,00
	Total		72 000,00

Il est donc présenté un budget supérieur à 2025 où l'enveloppe maximale était de 50 000 €. Sur cette enveloppe, le financement au titre du PACT est sollicité à hauteur de 35%. Au global sur l'exercice 2026 cela représenterait donc une hausse du budget de 7 700 €.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre un engagement financier pour la saison culturelle de 2026 à hauteur de 72 000€ afin de valider les spectacles prévus.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

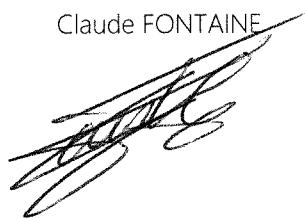
- APPROUVE l'engagement financier du budget artistique de la programmation culturelle 2026 estimé à 72 000€.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les engagements auprès des artistes.
- INDIQUE que les dépenses seront inscrites au budget 2026

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/11/2025

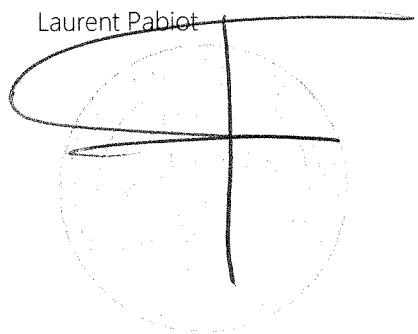
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°086/2025

Objet : Avenant financier avec la SEM TERRITORIA pour le projet de réhabilitation du site de la Balance

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

M. TEYSSANDIER André indique que Les travaux de réhabilitation du gîte et camping de la Balance se poursuivent. Plusieurs avenants ont été validés suite à divers imprévus du chantier. L'enveloppe globale prévoyait 49 805 € HT d'aléas travaux. Or à ce jour cette enveloppe a déjà été consommée sur les travaux supplémentaires suivants :

- travaux complémentaire de façade et de charpente
- hausse du coût de l'assurance dommage ouvrage
- vidange de la fosse septique
- surplus sur le mobilier et la cuisine
- raccordement à l'assainissement collectif du camping
- travaux de réseau suite à la découverte de la fosse toutes eaux et sanitaires du camping
- travaux de modification des sanitaires
- travaux modifcatifs pour ajout de carrelage aux sanitaires du camping

soit un besoin d'aléas supplémentaire estimé à 15 000 € HT

Des économies avaient aussi été effectuées par l'achat de 3 bungalows d'occasion pour permettre d'équiper à neuf la cuisine professionnelle du restaurant.

Malgré cela des travaux qui n'étaient pas prévu demeurent nécessaires :

- remplacement des panneaux de polycarbonate de la halle
- peinture des poteaux la halle
- bornes (eau et électricité) pour les camping-cars
- plateforme pour les camping-cars
- plateforme de réception pour le bungalow d'accueil
- bungalow d'accueil

soit un total de prestations supplémentaires de 20 619,43 € HT €.

En parallèle, des produits financiers seront reversés par la SEM TERRITORIA à la communauté de communes à hauteur de 25 538 €, indépendamment des surcoûts financiers.

C'est pourquoi il est nécessaire de conclure un avenant avec la SEM TERRITORIA pour ajouter ces surcoûts.

Vu la délibération n° 046 2023 du 25/05/2023 portant le montant de l'enveloppe à 1 142 539 € HT

Vu la délibération n°103 23 du 21/12/2023 portant l'enveloppe du projet à 1 195 958 € HT

Vu la délibération n° 066 2024 du 19/09/2024 portant l'enveloppe du projet à 1 344 187 € HT

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ACCEPTE la signature d'un avenant d'un montant de 35 619,43 € HT avec la SEM TERRITORIA pour réévaluer le montant du projet de réhabilitation du site de la Balance suite

des prestations supplémentaires portant ainsi l'enveloppe globale à 1 379 806,43 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 21/11/2025

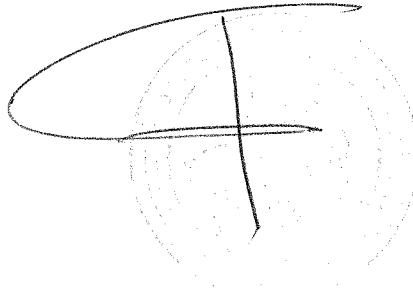
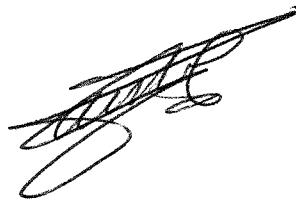
Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE

Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°087/2025

Objet : Versement d'une subvention à l'association gestionnaire de la MARPA de Savigny en Sancerre

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Pour mémoire, la MARPA située à Savigny en sancerre a ouvert ses portes en 2016. Ce projet a été porté par l'ancienne CDC Haut Berry Val de Loire et le bailleur social Val de Berry. La commune de Savigny en Sancerre a mis à disposition le terrain. L'ancienne CDC a donc versé au bailleur social une subvention d'investissement de 200 000 € lors de la création. C'est ensuite une association de type loi de 1901 qui est gestionnaire de la structure. La structure compte 23 appartements. La situation financière de la MARPA est fragile face à une baisse de son taux d'occupation au printemps dernier. En avril, 8 logements sur les 23 étaient inoccupés. Ce qui met en péril l'équilibre financier pendant plusieurs mois. Face à cette situation, l'association a donc stoppé le paiement de ses loyers auprès du bailleur social (environ 9 000 € mensuel) du mois d'avril à juillet soit près de 33 883€. La résidence employait 6 agents. La structure a aussi supprimé un poste d'agent par le biais d'une rupture conventionnelle pour un coût total de 16 000 €. Depuis la fin de l'été le taux de remplissage s'est amélioré revenant à 87 % (soit 21 logements occupés). En parallèle, la MARPA pourrait être impactée par une application du SEGUR de la santé qui implique une revalorisation salariale. Mais cette application serait déterminée par les départements. A ce jour les modalités d'application et de répartition ne sont pas connues. La MARPA sollicite une aide pour accompagner et aider la structure à surmonter cette difficulté financière. C'est pourquoi le bureau communautaire propose le versement d'une aide financière à la MARPA à hauteur de 70 000 € afin de soutenir cet établissement récent à se maintenir.

Mesdames RUELLE Thérèse, NOYER Françoise et PERONNET Anne ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- ACCEPTE de verser une subvention de 70 000 € à l'association gestionnaire de la MARPA de Savigny en Sancerre.

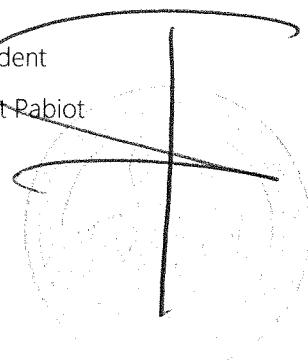
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

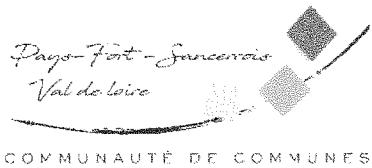
Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

Le secrétaire de séance
Claude FONTAINE



Le Président
Laurent Rabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°088/2025

Objet : Motion sur la loi de finances concernant le DILICO

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Un communiqué de presse a été porté par les présidents d'intercommunalités du département du Cher soutenu par Intercommunalités de France et l'AMF face au projet de loi de finances pour 2026.

Le texte fait peser sur les futurs budgets des EPCI de lourdes charges. Les intercommunalités représenteraient près de 40% de l'effort demandé alors qu'elles ne pèsent que 20% des dépenses publiques. Pour les intercommunalités du Cher, cela représente 3 800 000 €. La principale mesure concerne la forte hausse du dispositif de DILICO : dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Pour notre EPCI, non concerné à ce jour, ce prélèvement s'élèverait à 225 000 € en 2026. Vous trouverez en annexe les montants estimés par l'AMF pour les intercommunalités et les communes concernées. D'autres mesures sont également prévues comme la fin du bénéfice du FCTVA dans l'année, le plafonnement des fractions de TVA... Cela impliquera moins de marge de manœuvre pour investir et pénalisera les investissements à venir et les économies que la CDC a tenté de réaliser.

Monsieur le Président précise également que le montant de prélèvement au titre du FPIC s'élève à 258 000 €, alors que la dotation d'intercommunalité est de 240 000 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

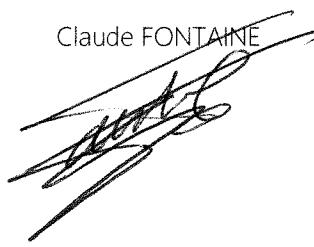
- PRENDS une motion concernant l'application du dispositif du DILICO dans le cadre de la loi de finances pour 2026 qui grèvera les finances de l'intercommunalité par un prélèvement excessif alors que des efforts financiers et des économies ont été réalisés sur le budget.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

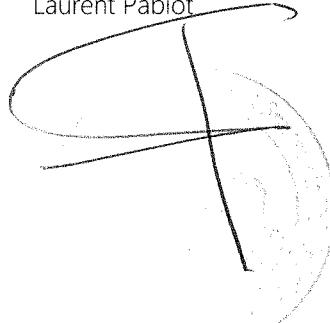
Le secrétaire de séance

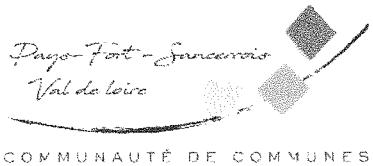
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°089/2025

Objet : Création des postes d'animateurs saisonniers pour l'été 2026

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Afin de permettre le recrutement des animateurs pour l'été 2026. Il est nécessaire de créer des postes saisonniers d'animateurs vacataires. Les accueils de loisirs de Vailly sur Sauldre, Saint Satur et l'accueil ados seront ouverts du 06 juillet au 07 août 2026.

Le nombre d'animateurs est plus élevé que la réglementation DDCSPP afin d'assurer un accueil de qualité pour :

- Accueillir les enfants ayant besoin d'un accompagnement renforcé (qui sont de plus en plus nombreux)
- Appliquer la réglementation d'encadrement piscine
- Respecter la loi des animateurs mineurs qui ne doivent pas dépasser les 35h par semaine (un animateur majeur effectue 48h par semaine)
- Maintenir l'accueil en cas d'arrêt maladie

Deux postes de directeurs adjoints sont essentiels pour

- Renforcer l'équipe de direction de Saint Satur et avoir une direction sur chaque lieu (deux écoles)
- Avoir une direction sur le terrain auprès des ados pour seconder la directrice qui est également directrice de l'ALSH de Vailly.

Il est proposé la création des postes suivants :

Service	Nombre d'animateurs	Grade
ALSH Vailly	6	Adjoint d'animation échelon 1
ALSH Saint Satur	25	Adjoint d'animation échelon 1
Accueil ados	2	Adjoint d'animation échelon 1

Service	Nombre de directeurs adjoint	Grade
ALSH Saint Satur	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe échelon 8
Accueil ados	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe échelon 8

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

• Pourcentage de rémunération pour les journées

- directeur adjoint (qualifié ou ayant démarré le cursus de formation BAfd ou BPJEPS APT) : 170%
- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation d'animation) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

- Pourcentage de rémunération pour les veillées

- directeur adjoint (qualifié ou ayant démarré le cursus de formation BAFD ou BPJEPS APT) : 170%
- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation d'animation) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

- Pourcentage de rémunération pour les nuitées

- directeur adjoint (qualifié ou ayant démarré le cursus de formation BAFD ou BPJEPS APT) : 170%
- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150,18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation d'animation) : 140,53 %
- animateur sans qualification : 130,87 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial. Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

Des réunions de préparation et d'organisations sont organisées tout au long de la période. Des installations et désinstallations sont également prévues selon des plannings établis à l'avance. Ces journées supplémentaires donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- DECIDE de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre « 012 » de l'exercice 2026.

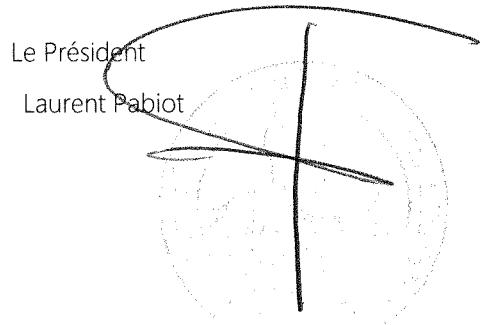
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/11/2025

Le secrétaire de séance
Claude FONTAINE



Le Président
Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°090/2025

Objet : Demande de financement CAF pour le séjour ski de l'hiver 2026 pour les ados

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Dans le cadre du service jeunesse, la CDC propose un séjour au ski pour 15 jeunes de 11 à 17 ans du 16 au 20 février 2026 au Mont Dore. Les jeunes seront logés dans une auberge de jeunesse. Les repas et les activités sont inclus dans le séjour.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter des financements auprès de la CAF :

- Séjour découverte à la Montagne

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Achat	1700 €	Subvention CAF	5 900 €	65 %
Services extérieurs	8230 €	Autofinancement	5 436 €	18 %
Charge du personnel	3806 €	Participation familiale	2 400 €	17 %
Total	13 736		13 736 €	100 %

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire*

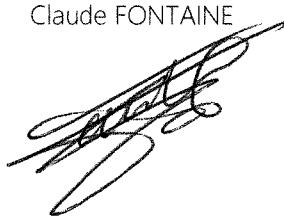
➤ SOLICITE une subvention auprès de la CAF pour l'organisation d'un séjour au ski pour les jeunes de 11 à 17 ans du 16 au 20 février 2026.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/11/2025

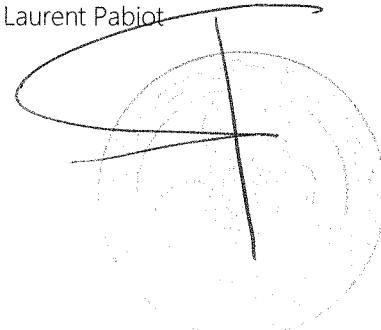
Le secrétaire de séance

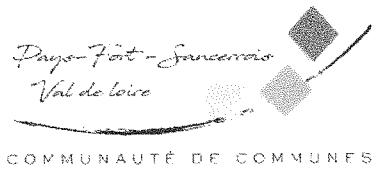
Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°091/2025

Objet : Avenant à la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations- fonctionnement de la plateforme de Nevers (2025-2028)

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Un comité de pilotage s'est tenu le 15 octobre dernier pour l'organisation de la plateforme de Nevers. A ce jour il reste un poste vacant au sein de la plateforme, la fauche des digues a été effectuée en septembre par l'entreprise SERPE sur notre secteur. La plateforme fonctionne bien et son organisation se met progressivement en place.

Les motifs de l'avenant n°1 portent sur les modifications suivantes :

- Les dépenses supportées par l'EPL
- Les moyens humains nécessaires au fonctionnement de la plateforme

En effet, des moyens humains de l'EPL sont directement impactés par la gestion de la plateforme et ne sont pas refacturés aux EPCI alors que le temps par exemple de direction générale et de ressources/finances est très impacté. Idem, il est nécessaire de mettre à niveau le coût relatif aux moyens matériels des agents. Cela représente un coût supplémentaire pour notre EPCI de 13 414 €/an.

De même, l'ensemble des plateformes ont été auditionnées sur leur dimensionnement. Il ressort que pour un financement optimal un chargé de mission supplémentaire est nécessaire.

Pour les prestations de fonctionnement (entretien courant, fauchage, débroussaillage, réalisation des VTA...), le budget de 3 000€/km ne semble pas suffisant et le montant doit être réévalué à 4 500km.

Tous ces éléments impliquent que le coût pour la CDC en année complète passerait de 100 783,32 € à 150 707,66 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de gestion de la plateforme de Nevers.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de la plateforme de Nevers (2025-2028)
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

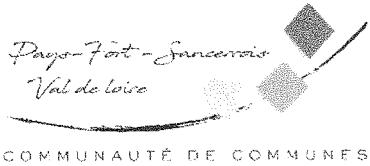
Date de mise en ligne sur le site internet : 21/11/2025

Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE

Le Président

Laurent Rabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°092/2025

Objet : Convention de délégation de gestion des digues : convention d'investissement pour le système d'endiguement Beffes-Herry

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline, M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATTELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Des désordres ont été constatés lors d'une VTA (Visite Technique Approfondie) en 2019 sur le système Beffes-Herry au niveau de la digue des Butteaux sur la commune de Couargues. Le désordre constaté porte sur une déstructuration du talus. Les études du projet et de réparation avaient été portés par la DDT 58 mais désormais c'est l'EPL qui reprend la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux. Le montant estimatif de l'opération est chiffré à 165 000 €.

Dans ce cadre c'est l'EPL qui se charge de tout à la fois de la consultation pour les travaux et des demandes de subvention.

Comme convenu entre tous les EPCI, une convention individuelle d'investissement est mise en place entre l'EPCI concerné par les travaux et l'EPL. Il est bien prévu que chaque EPCI se charge de financer les travaux sur ses linéaires d'ouvrages présents sur son territoire.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de gestion de maîtrise d'ouvrage des études et travaux réalisés sur le système d'endiguement Beffes-Herry.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

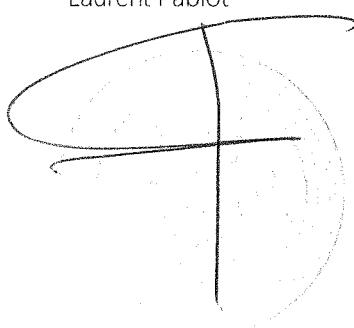
Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le treize novembre s'est réuni en session ordinaire à Sens-Beaujeu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : Jeudi 13 novembre 2025

Etaient présents :

Délibération n°093/2025

Objet : Elagage des arbres étang la Balance

ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RUELLE Florence, RAIMBAULT Agnès, ROGER Etienne, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, LELIEVRE Corinne, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, CHAMBON Valérie, ANTZ Laurence, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel.

Etaient absents excusés :

M. GODON Patrick a donné pouvoir à Mme BIGNON Océane

M. THIROT Christian est remplacé par le suppléant M. ROGER Etienne

M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme PAYE Christelle

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme STOUPAK Marie-Paule a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse

M. TOUZERY Jean Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

M. SCOUPE Jean-Claude est remplacé par le suppléant M. HAYEZ Christian

M. GAUCHERON Olivier est remplacé par le suppléant M. CHERRIER Gérard

M. VAN DER PUTTEN Bruno, Mme BEGUE Carole, Mme BOULAY Jacqueline,

M. BARBEAU Julien, Mme MARQ Pascale, Mme TERREFOND Anne-Marie, Mme MATELLINI Gabrielle, Mme MARIX Marie-France

Secrétaire de séance : Claude FONTAINE

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
le Conseil Communautaire

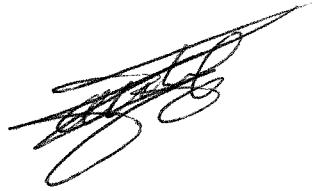
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le devis pour l'élagage des chênes autour de l'étang de la Balance pour un montant de 36 000 €.

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 21/11/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 01/12/2025

Le secrétaire de séance

Claude FONTAINE



Le Président

Laurent Pabiot

